



# la CGT trésor Corse du Sud

## COMPTE-RENDU DU CTPL DU 02/10/09

*Représentant CGT : Jacques Andréani*

*Expert CGT : Pascale Bertrand*

### **Points à l'ordre du jour :**

- Création du SIP de Sartène
- Mise en place du Pôle Recouvrement Spécialisé
- Suppressions d'emplois
- Horaires variables

A l'inverse des CHS, les CTP ne sont pas communs entre les Services Fiscaux et ceux du Trésor. La CGT a regretté le fait qu'ils aient lieu à la même date, empêchant de ce fait la venue de collègues des Fiscaux en qualité d'expert alors que les sujets abordés concernent, en grande partie, l'ensemble des agents des 2 administrations.

### **1) SIP de Sartène**

Le processus d'implantation des SIP s'effectue de manière générale trop vite à nos yeux pour permettre d'améliorer, comme prévu, le service rendu au public et les conditions de travail et de sécurité des agents.

Il est à remarquer qu'aucune aide financière de l'administration centrale n'a été apportée à ce projet, les frais ayant été tous supportés par les budgets locaux.

Le SIP sera un poste comptable à part entière avec un chef de poste (niveau RP jusqu'au prochain classement) sous la responsabilité du TPG.

Cette création de poste entraînera de facto le déclassement de la Trésorerie chargée du Secteur Public Local.

3 emplois CP vont être affectés au SIP (1 agent déjà en poste à Sartène, une arrivée prévue le 01/01/10 et 1 agent de l'équipe de renfort).

L'accueil sera mixte (1 Fiscaux + 1 CP) mais la caisse (1 CP, le même que l'accueil) sera commune aussi bien pour l'Impôt que pour le Secteur Local.

L'utilisation pendant des mois d'un agent de la BDR pénalisera forcément les autres postes surtout avec l'implantation prochaine d'Hélios dans le secteur hospitalier (espérons une arrivée en mutation au 01/04/10 pour libérer le collègue de la Brigade !).

Des problèmes subsistent à l'Hôtel des Finances concernant les locaux et leur accès pour les personnes handicapées (impossible d'appeler l'ascenseur au niveau du rez de chaussée ! ! !).

### **Vote pour la création du SIP de Sartène :**

**Pour : parité administrative**

**Contre : parité syndicale (incohérence entre création de service nouveau et suppressions d'emplois, tout ceci dans la précipitation).**

### **2) PRS**

Le PRS va être chargé du recouvrement offensif dans le domaine des contrôles fiscaux externes des particuliers et des professionnels.

Il va aussi se charger du contentieux des côtes supérieures à 10 000 euros (créances actives uniquement) en provenance des PNC pour lesquelles au moins un ATD infructueux aura été émis.

La totalité du dossier RAR du contribuable sera versé au PRS pour qu'il n'ait qu'un seul interlocuteur.

Les vieux dossiers RAR supérieurs à 10 000 euros (non éligibles au transfert au PRS) qui n'auront pas de nouvelles côtes de plus de 10 0000 euros resteront dans le PNC d'origine.

Ce nouveau poste comptable créé en juillet 2010 ne disposera pas de caisse et sera sous la responsabilité financière du TPG.

Ce poste va être implanté à Cunéo dans des conditions matérielles qui sont loin d'être idéales, on le sait ; son responsable viendra de la Gestion Publique.

Il sera composé de 3 agents des Fiscaux et de 3 agents CP. Les grades des agents CP ne sont pas encore définis ; il sera sûrement fait appel aux agents des TP d'Ajaccio Principale et Rural.

Le travail du Pôle Recouvrement Contentieux concernant les non-valeurs, les côtes prescrites, le contentieux défensif et les mémoires restera Gestion Publique et sera certainement intégré au service Recouvrement augmentant de ce fait sa charge de travail. La CGT espère qu'un agent au moins y sera affecté pour ces tâches.

### **Vote pour la création du PRS :**

**Pour : parité administrative**

**Contre : parité syndicale (mêmes raisons que ci-dessus).**

### **3) ORE :**

Un CTPL en janvier s'était prononcé sur 4 suppressions d'emplois de catégorie C et avait acté la disparition de l'emploi de dactylocodeuse en C.

Suite à un rapprochement entre nos chiffres et ceux de la CP, il s'est avéré qu'une différence d'un emploi en moins subsistait

En fait, notre département perd 6 C et gagne 2 B.

Pour ajuster la situation, la direction propose qu'un emploi de C soit transformé en B à la Paierie Départementale (ce n'est qu'une régularisation de l'existant), et la création d'un emploi de B au service des Domaines (montée en charge avec la mise en place de Chorus).

**Vote pour l'ORE :**

**Pour : parité administrative**

**Contre : parité syndicale (suppressions d'emplois).**

### **4) Horaires variables à la Paierie Régionale :**

A la demande des agents du poste, l'implantation d'une pointeuse suivant les mêmes principes qu'à la TG est demandée.

**Vote pour les horaires variables à la PR :**

**Pour : totalité parités administrative et syndicale (respect de la volonté des agents).**

### **5) Questions diverses :**

#### **Effectifs**

**Suite à la demande expresse de la CGT lors de sa dernière audience avec la direction, un point a été fait sur l'effectif des B et des C du département ainsi que sur les départs et arrivées prévus.**

**Au 01/10/09, le solde d'implantation de ces catégories est de + 8.9 agents. Les accords de Venaco entérinant + 7, ce solde est effectivement de +1.9.**

**L'arrivée d'un agent par mutation est prévue pour le 01/12/09 et un autre arrive le 01/01/10.**

**Par contre, d'ici la fin 2009, 4 départs sont prévus : 2 retraites, 1 départ en mutation et 1 départ en détachement.**

**Au 01/01/10, le solde sera donc nul.**

**Sauf si le nouvel ORE nous applique encore de nouvelles suppressions d'emplois...**

**La situation est à surveiller de très près, surtout que 2 départs à la retraite (sûrs) sont prévus pour 2010 et qu'un de nos collègues qui a réussi le concours de contrôleur (félicitations !) sortira lui aussi des effectifs.**

**De plus, des mutations (dont 3 prioritaires) sont en cours d'examen, ce qui pourrait amener nos effectifs à baisser dangereusement.**

**En ce qui concerne les postes vacants du département :Evisa, Bonifacio, TG : Domaines et Recouvrement(?), la direction s'est engagée à publier une liste qui permettra aux agents de postuler sur ces emplois dès qu'elle connaîtra le résultat du nouvel ORE.**

### **Plate-forme Chorus**

**La création d'une plate-forme pour l'application Chorus (système comptable intégré du budget de l'Etat) en Corse a été décidée par Matignon.**

**Elle comprendra toutes les administrations sauf le Rectorat, le ministère de la Défense et la Justice. Sa mise en place est prévue pour le 01/01/10 au DI d'Ajaccio.**

**Toutefois, sa création à cette date pose de nombreux problèmes aussi bien en matière de financement (devant être assuré par le ministère de l'Intérieur qui ne nous toujours rien octroyé), que de travaux et de difficultés liées aux contraintes informatiques.**

**Il est fort à parier que cette échéance ne pourra pas être respectée.**

**Face aux nombreuses interrogations des collègues du DI qu'on va déplacer pour créer cette plate-forme, la direction s'est engagée à rencontrer leur encadrement et les personnels concernés par les déménagements.**

**Le nombre de personnes prévu sur cette plate-forme est de 13 à 15 agents des administrations basculant dans Chorus au 01/01/10.**

**Lors de la bascule totale des administrations au 01/01/11, ce service comprendra 30 agents occupant un espace estimé à 400 m<sup>2</sup>. Il est prévu que le personnel du service de la Dépense ainsi que la personne chargée du mandatement pour la TG rejoignent ce pôle. La CGT sera attentive au sort des agents dans cette nouvelle configuration. Pour notre part, l'affectation au pôle Chorus ne peut être décidée que sur la base du volontariat.**

**Sur ce gros chantier, la première pierre n'a pas encore été posée...**